

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 12 décembre 2018

Appel	L'appel fait constater la présence de 14 membres, 3 étant excusés, 1 membre absent
PV de la séance du 6 juin 2018	Le PV est lu et accepté à l'unanimité, tel que présenté sur le site internet de la Commune.
Ordre du jour	Une rocade des points 4 et 3 est demandée. Le point concernant le budget sera pris avant les communication et correspondances de la Municipalité.
Budgets 2019	<p>Le budget est présenté par Monsieur Chiovetta Flavio boursier et commenté de la manière suivante par M. Alain Michel syndic.</p> <p>1 – Administration générale Rien à signaler</p> <p>2 - Finance Montants donnés par le canton, péréquation directe et thématique, nous restons toujours prudents sur les revenus d'impôts que nous budgétisons.</p> <p>3 – Domaines et bâtiments Rien à signaler</p> <p>4 – Travaux Antenne et éclairage terminé. Concernant la déchetterie, remarque du Préfet, la taxe n'est pas suffisante pour couvrir les frais d'exploitation. Cette taxe devra être revue pour 2020. Le règlement et ses annexes devront être revus.</p> <p>5 – Instruction publique et cultes Rien à signaler</p> <p>6 – Police 62 – Une erreur a été constatée juste avant le début du Conseil, un amendement sera proposé après la lecture du rapport de la Commission de Gestion.</p> <p>7 - Sécurité sociale Rien à signaler</p> <p>8 – Service industriels Attribution d'un montant de 2'000.- au fond afin d'équilibrer le compte</p> <p>Le préavis municipal 02-2018 est lu par la secrétaire. Le total des charges est devisé à Fr.460'962.30 et celui des revenus à Fr. 483'508.00, avec une attribution du fond affecté eau de Fr. 2'000. Ce qui prévoit un excédent de revenus de Fr. 22'545.70</p> <p>Lecture du rapport de la Commission de Gestion rédigé avant d'avoir connaissance de l'erreur mentionnée en préambule. Commission composée de Messieurs Wyssa, Schneider et Peter rapporteur.</p> <p>La commission de gestion rappelle que le budget de fonctionnement est une estimation des produits et des charges. Le budget présenté par la municipalité est bénéficiaire à</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 12 décembre 2018

	<p>hauteur de 4.7% des produits. La commission oser espérer que l'exercice 2019 suive la tendance du budget et que les comptes du ménage communal puissent effectivement boucler sur un bénéfice l'an prochain.</p> <p>La commission de gestion invite les membres du conseil à suivre la conclusion du préavis municipal 02-2018.</p> <p>M. A. Michel syndic demande qu'un amendement soit fait pour le point 62. Les 1'250.00 qui ont été inscrits comme un revenu doivent être inscrits comme une charge. Soit un montant de 462'176.30 de charges pour 482'258. de revenus soit un excédent de 20'081.70</p> <p>Questions concernant le budget :</p> <p>M. Alain Peter : Concernant la hausse de la taxe d'épuration, il est surpris que l'augmentation de la taxe n'aie pas été prise en compte dans l'élaboration du budget.</p> <p>M. Alain Michel répond qu'il s'agit de 5.—par habitant soit environ 700 francs. Montant qui selon lui ne nécessitait pas un amendement. A l'heure actuelle la taxe n'est pas encore modifiée, sans décision de la Municipalité, qui recherche des informations concernant le lien avec le canton et le financement des déchets. (100% doivent être financés par la taxe, mais 30% sont de la voirie, donc il s'agirait de financer 70%).</p> <p>M. A. Peter : devrait appliquer le principe du pollueur payeur. Donc une potentielle augmentation du prix du sac</p> <p>M. A. Michel le prix du sac dépend du fonctionnement AirPro, ce prix doit aussi prendre en compte le futur d'AirPro. 140 x 5 francs c'est déjà un début. Nous verrons pour la suite.</p> <p>La proposition de budget est acceptée à l'unanimité par un vote à mains levées.</p>
<p>Communications de la Municipalité</p>	<p>M. Alain Michel, Syndic,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Afin d'assurer le paiement, les frais en lien avec le conseil et les commissions doivent être transmis au boursier au plus tard le 17 décembre 2018 par l'entremise de la secrétaire du conseil Général. Cela concerne toutes les commissions ad-hoc, les commission permanentes actives. Merci à ceux qui ne l'ont pas encore fait de transmettre ces informations. • Apéro de Noël aura lieu le 17 décembre dès 19h. Rendez-vous au pied du sapin pour partager une soupe, un vin chaud ou un thé. N'oubliez pas de vous habiller chaudement. <p>M. Philippe Liniger</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi oblige les communes à fournir aux abonnés une eau conforme aux exigences des denrées alimentaires. De ce fait, le 28 novembre dernier, la Municipalité de Lovatens a invité les communes de Dompierre et Prévonnoloup pour mettre en place une éventuelle stratégie commune pour la distribution de l'eau. Les 3 syndics et 2 municipaux étaient présents ainsi que 2 responsables de l'Etat et le bureau d'ingénieur Ribl. L'union fait la force, si nous voulons un maximum de subvention. Pour chaque commune, plusieurs problèmes sont à résoudre : <p>Pour Lovatens : Les réservoirs sont vieux et plus conformes, les conduites de transport de l'eau sont de mauvaise qualité. La commune n'a pas de compteur d'eau, mais elle a des sources et beaucoup d'eau. Elle doit rapidement mettre en place un PDDE (plan directeur de distribution de l'eau). Et pour terminer elle</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup

12 décembre 2018

	<p>doit mettre en place un apport d'eau extérieur pour pallier aux éventuelles pollutions.</p> <p>Pour Prévonnoloup : Les vannes au réservoir ont passablement vieilli. Nous allons changer une grande partie de nos conduites de transport. La conduite de transport depuis Romont à plusieurs dizaines d'année. Nous n'avons pas assez de pression sur le réseau. Et pour terminer nous devons aussi mettre en place un PDDE dès que possible afin d'obtenir des subventions.</p> <p>Il y a donc du pain sur la planche</p> <p>Pour Dompierre : beaucoup de travaux sur le réseau d'eau ont été effectué. Le PDDE est établi mais il y a quelques renseignements à apporter.</p> <p>Nous avons demandé à la maison Riki pour les 3 communes une offre pour la réalisation des plans directeur et une étude régionale pour la distribution de l'eau.</p> <p>Nous avons reçu l'offre lundi et la municipalité n'a pas encore pris position sur ce dossier.</p> <p>Un conseil extraordinaire sera organisé pour passer au conseil le montant de cette démarche.</p> <p>M. Alain Michel reprend la parole</p> <p>La séance n'est pas tout à fait finie mais l'année 2018 touche à sa fin</p> <p>Un grand merci à tous pour la bonne collaboration tout au long de cette année.</p> <p>J'ai constaté que pour 2018 nous avons soigné les détails de manière très helvétique, premier conseil le 6 du 6 et deuxième le 12 du 12, difficile de faire mieux ☺</p> <p>Nous nous réjouissons de vous retrouver en pleine forme l'année prochaine pour continuer de faire vivre notre commune et faire au mieux pour que celle-ci se porte bien.</p> <p>Une collation aura lieu après cette séance, Monsieur Michel souhaite savoir qui sera présent.</p> <p>Au nom de la municipalité souhaite de très belles fêtes de fin d'année, tous nos vœux de santé et de bonheur pour vous et vos familles.</p>
Réfection de l'église de Dompierre	<p>Lecture du préavis 3-2018 par la secrétaire du conseil</p> <p>M. Alain Michel projette différentes photos permettant de se rendre compte de l'état de l'église (photos intérieur et extérieur). Le côté soumis à la pluie et aux intempéries est plus abîmé que les autres faces.</p> <p>Lecture du rapport de la commission composée de Nicole Schneider rapporteur, Roland Oberson et Daniel Michel.</p> <p>Une association a été créer le 14 novembre 2018 afin d'augmenter les chances d'obtenir des subventions cantonales ou autres. Il s'agit de l'Association des amis de l'Eglise de Dompierre.</p> <p>Questions / Remarques :</p> <p>Mme Lisette Schneider demande à qui appartient le bâtiment ?</p> <p>M. Alain Michel répond qu'il appartient à la Commune de Dompierre qui a racheté le</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnou 12 décembre 2018

	<p>bâtiment lors de la signature de la dernière convention (avant c'était à la paroisse qui n'existe plus) Mme Lisette Schneider demande si l'état va exiger de faire les travaux d'une certaine manière ? M. Michel : Il est possible qu'une certaine manière de faire soit imposée. Il a fallu deux ans pour arriver au préavis de ce soir. Lisette Schneider demande si des offres ont déjà été faites ? M. Michel répond que oui M. Christian Schneider demande si une cotisation est demandée pour faire partie de l'association ? M. Michel répond que oui, le canton ne donne pas de subvention aux communes d'où la nécessité de créer cette association qui continuera à vivre par la suite. M. Schneider demande le montant de la cotisation M. Michel va se renseigner. Il informe aussi qu'en début de semaine un morceau de façade est tombé. Un représentant des autorités doit faire partie de l'association qui d'ailleurs est ouverte à tous.</p> <p>Le préavis est accepté à mains levées à l'unanimité</p>
<p>Demande de crédit pour l'étude d'avant projet et avant devis pour la réfection des routes communales</p>	<p>Lecture du préavis municipal 04-2018</p> <p>Lecture du rapport de la commission composée de Mme Claire-Lise Sumi, Messieurs Daniel Sprunger et Jean-Jacques Ogay.</p> <p>Questions / Remarques : M. Chrisitan Schneider demande si le projet de détournement de la route est inclus dans l'étude demandée M : Alain Michel : le détournement n'est pas du pouvoir de la Municipalité M. Philippe Liniger : Une proposition de rencontre a été faite au canton. Il en coutera plusieurs millions de mettre en œuvre le contournement. Il n'a pas encore eu de réponse de Mme Gorittai du canton. Ce projet date de 1968 et n'a pas encore vraiment été à l'ordre du jour. M. Alain Peter demande si les subventions mentionnée dans le préavis prennent en compte le % agricole du Grassy (% via les aménagements du territoire) M. Ligniger informe qu'une grande partie des canalisations doivent être refaite, et que par conséquent ce serait dommage ne pas en profiter pour refaire les routes. M. Peter Demande de s'assurer que les montants des honoraires du bureau d'ingénieur pour la pré-étude ne soient pas à fond perdu, mais intégrés aux factures qui vont suivre et éviter ainsi les paiements à double.</p> <p>Le préavis est accepté à mains levées à l'unanimité</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 12 décembre 2018

Divers et propositions	<p>M. Daniel Michel demande s'il est prévu de remettre le panneau à la croisée de la Route de Romont. Le nécessaire va être mis en œuvre</p> <p>M. Christian Schneider : AGAP met en place le 16 mars une journée avec un film sur les paysans de la région et les giron de chants, fermeture de la laiterie, abattoirs, etc. Si quelqu'un a de vieilles photos du village qu'il les transmette afin qu'elles puissent être affichées.</p>
------------------------	--

La séance est levée à 21h20

Le Président

La Secrétaire